

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Edouard ZUMOFEN

Le renouveau du sacrement de
pénitence (notes doctrinales)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1971, tome 67, p. 62-67

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Notes doctrinales

Le renouveau du sacrement de pénitence

Lignes directrices de l'« Instruction des évêques suisses sur la pénitence et la confession ».

Besoin de renouveau

Si l'on réfléchit sur la pratique actuelle de la pénitence sous la forme de la confession sacramentelle privée, il faut y constater un certain malaise chez beaucoup de fidèles :

- baisse de la conscience même du péché, chez les uns,
- besoin d'authenticité intérieure chez les autres.

Le désir de renouveau dans la forme de la pénitence et de la confession apparaît pleinement justifié.

Conditions de renouveau

A chaque époque de son histoire, quand l'Eglise veut réexaminer sa procédure dans la pénitence, elle doit s'orienter d'après :

- la manière divine de penser et de faire, manifestée en Jésus,
- la manière dont l'Eglise primitive a compris la doctrine de Jésus,
- les constantes fondamentales qui se sont maintenues à travers l'histoire.

Or l'étude de l'Ecriture Sainte et de la Tradition de l'Eglise révèle les vérités suivantes :

1. du côté de Dieu et de son pardon

- Jésus se montre en possession de la puissance d'accorder aux pécheurs le pardon total de Dieu¹ ;

¹ Mat. 9, 12 ; Lc 7, 48.

- les Apôtres et leurs successeurs partagent le pouvoir du Christ, accordé à l'Eglise, de remettre les péchés² ;
- la prière d'intercession de l'Eglise est toute-puissante sur le cœur de Dieu pour la rémission des péchés.

2. du côté du pécheur et de ses dispositions

La préparation des cœurs est demandée tant par Jésus que par son Précurseur, S. Jean-Baptiste :

- dans la pénitence et la conversion : « Convertissez-vous... »
- dans la foi en la bonté et la fidélité de Dieu : « ... et croyez à la Bonne Nouvelle ! »³

La réconciliation avec le prochain est exigée avec force parallèlement⁴, et tout un côté social et liturgique existe pour donner à la pénitence du pécheur et à son retour dans la communauté une expression visible en rapport avec sa démarche intérieure.

3. dans la rencontre même de Dieu avec le pécheur

En Jésus, la miséricorde divine approche la misère humaine dans le **respect profond des personnes**⁵.

Ce souci divin d'une rencontre **personnelle** avec chaque âme se manifeste à toute époque :

- d'une part, dans l'amoureuse **obligation** de soumettre au pouvoir sacerdotal de lier et de délier les manquements graves qui séparent de l'Eglise (fautes mortelles) ;
- d'autre part, dans l'**invitation** constante à ouvrir sa conscience à des personnes riches d'expérience spirituelle, quel que soit le poids de ses fautes.

Le renouveau de la pénitence

Le mot même de « renouveau » l'indique : il s'agit de renouveler notre regard sur l'éternelle jeunesse de la vérité, pour redécouvrir

- sur l'examen des fondements bibliques et de l'évolution historique du sacrement de pénitence,
- et sur la prise de conscience de la sensibilité des hommes d'aujourd'hui,

TROIS VOIES PERMANENTES DE LA REMISSION DES PECHES :

1. la conversion intérieure,
2. l'aveu communautaire des péchés de l'assemblée ecclésiale,
3. la confession personnelle des péchés à un ministre de l'Eglise.

² Jean 20, 21-23.

³ Mc 1, 15.

⁴ Mat. 5, 22-24 ; Mat. 6, 12.

⁵ Jean 4, 1-26.

Ces trois moyens d'obtenir le pardon de ses fautes se complètent l'un l'autre, **sans se remplacer**. Les exigences d'une sincère conversion individuelle leur sont communes, en même temps que le principe suivant : il y a bien dans la vie chrétienne une zone personnelle intime, mais rien en définitive n'est « privé ». Un péché secret, commis en pensée, trouble notre rapport avec Dieu, avec l'Eglise, avec le prochain.

Première voie de pénitence :

Conversion personnelle et pénitence

La décision de se convertir, ainsi que l'aveu humiliant devant Dieu et ses frères d'avoir mal agi, constitue le **cœur de la pénitence chrétienne** et donc la base des deux autres voies.

Souvent il est plus pénible de faire une démarche auprès du prochain qu'auprès de Dieu, mais il ne faut pas pour autant la différer⁶. Le Seigneur nous demande de nous réconcilier si possible avec notre frère avant de nous confesser, tout comme il désire, dans la mesure où cela dépend de nous, le rétablissement intérieur et extérieur de la paix avec notre prochain avant de recevoir la communion.

Mais s'il est plus pénible de demander pardon au prochain qu'à Dieu lui-même, il est aussi vrai que nous avons aujourd'hui de la difficulté à éprouver de la contrition envers Dieu. C'est que **notre contrition est à la mesure même de notre foi**. La foi seule perçoit le péché contre Dieu. Seule la révélation de l'amour de Dieu, accueillie dans un cœur croyant, lui découvre le tragique profond du péché.

Le changement réel de notre conduite doit s'attester enfin par ce qu'on appelle **les œuvres de pénitence** : la prière, la méditation de la Parole de Dieu, les gestes de charité fraternelle au prix de sacrifices volontaires, l'offrande des souffrances inhérentes à la vie.

Il faut souligner l'importance de l'accueil authentique de la Parole de Dieu pour éviter notamment le piège du pharisaïsme, piège d'une conscience tranquille à trop bon compte : seule la contemplation constante de l'exemple même du Seigneur Jésus peut nous faire découvrir progressivement le sérieux des absolues **exigences de la charité**⁷.

Deuxième voie de pénitence :

Célébration pénitentielle communautaire

Cette deuxième voie se réalise quand l'assemblée ecclésiale, sous la direction du prêtre, demande communautairement pardon aussi bien pour les péchés intimes de ses membres que pour leurs défaillances sociales.

⁶ Cf. Mat. 5, 23-24.

⁷ Cf. Apoc. 3, 15-16.

Elle met en valeur **la prière d'intercession de l'Eglise**, prière dont l'importance fut décisive dès les premiers temps.

Elle prend au sérieux la conscience que nous avons, plus claire aujourd'hui qu'hier, de **notre solidarité dans la culpabilité humaine collective**, en face des peuples pauvres ou écrasés par la faim comme par la guerre.

Elle se réalise d'une manière privilégiée dans le cadre des célébrations pénitentielles.

UTILITE DES CELEBRATIONS PENITENTIELLES

Si le prêtre les dirige avec le sérieux nécessaire, et si la communauté ecclésiale sait y participer aussi intérieurement,

- ces célébrations comblent une lacune qui s'est révélée toujours plus profonde ces derniers temps à cause de la pratique « privée » du sacrement de pénitence, et elles lui rendent quelque peu sa signification liturgique et sociale ;
- elles éveillent le sens de la culpabilité collective des chrétiens et par là elles font comprendre qu'une absolution n'est pas seulement un bien « privé », mais qu'elle est toujours reçue aussi pour tels autres qui ne savent rien de la confession, ou qui l'ont désapprise ;
- les directives données au cours de la célébration nous détournent d'une accusation routinière et nous donnent une conception plus exacte de la conversion, de l'acte de contrition et de la pénitence.

EFFICACITE DES CELEBRATIONS PENITENTIELLES

Nous n'avons absolument pas à craindre que la supplication adressée à Dieu par l'Eglise pour demander pardon ne soit pas exaucée, ou qu'elle ne soit moins efficacement exaucée que dans une confession privée.

Cela vaut aussi pour ces participants qui ont la conscience lourdement chargée, auxquels l'Eglise impose à bon droit de faire plus tard un aveu personnel.

Mais on ne doit pas dire et la pratique ne doit pas donner cette impression que les célébrations pénitentielles sont là pour les péchés véniels et le sacrement de pénitence seulement pour les péchés mortels. Chaque chrétien devrait, à intervalles réguliers, remettre de l'ordre dans sa vie d'une manière toute personnelle et en se plaçant en face de l'Eglise, comme on le verra dans l'examen de la 3^e voie.

« En conséquence, dans toutes les paroisses, il faut donner aux fidèles des occasions suffisantes de se confesser, à côté des cérémonies pénitentielles communes. Ces occasions de confession doivent être annoncées ; lorsque la cérémonie pénitentielle a lieu dans un centre régional,

l'occasion de se confesser doit être donnée aux fidèles venus du dehors. »⁸

DISCERNEMENT DE LA FAUTE GRAVE

Convient-il de distinguer aujourd'hui encore entre péché grave et péché véniel ?

Mis à part angoisses et sentiments de culpabilité résultant d'erreurs d'éducation ou de formation psychologique, il existe certaines manières de se comporter qui — à supposer qu'elles jaillissent d'une détermination libre de la personne — révèlent un cœur si perverti qu'elles détruisent la relation d'amitié avec Dieu.

Ici encore, pour la distinction de la gravité du péché, **c'est la Parole de Dieu qui fait la lumière**. Or elle est formelle dans son affirmation qu'il existe des péchés graves, comme net est le témoignage de l'Eglise primitive à ce sujet⁹.

D'ailleurs soyons assez honnêtes pour reconnaître combien certaines trahisons peuvent elles-mêmes être mortelles pour nos propres amitiés, nos propres amours humaines.

Cette analogie avec les fluctuations de nos relations humaines peut nous faire comprendre aussi le sort des liens qui nous unissent avec Dieu. Si ces liens se défont parfois, ce n'est pas caprice arbitraire de Dieu : ce n'est pas Dieu qui damne en définitive. Mais lorsqu'un homme consent peu à peu, à longueur de temps, à la détérioration de sa foi, de sa charité et de son honnêteté morale, il peut arriver finalement qu'une circonstance extérieure, en apparence sans importance, l'amène à consommer la rupture des relations d'amitié qu'il avait avec Dieu.

C'est **l'orientation foncière d'une vie**, c'est son centre de gravité qui compte devant Dieu.

Troisième voie de pénitence :

Le sacrement au sens plénier

C'est la voie de l'accusation personnelle suivie de l'absolution du prêtre, dans la confession privée.

Cette 3^e voie s'appuie sur la conversion personnelle (1^{re} voie) et sur la prise de conscience de la portée sociale de nos fautes (2^e voie) pour que le sacrement soit reçu dignement et avec fruit.

⁸ Directives personnelles de Mgr Hänggi et de Mgr Adam. La pratique habituelle en Suisse romande des célébrations pénitentielles suivies aussitôt des confessions individuelles facilite l'application de telles directives.

⁹ Cf. Mat. 5, 28 ; I Jean 3, 15 ; I Jean 4, 20 ; I Cor. 6, 9-10.

NECESSITE DU SACREMENT DE PENITENCE

S'il faut parler d'obligation stricte de recourir au sacrement de pénitence proprement dit pour la rémission des fautes graves, et de simple conseil pour celle des fautes vénielles, il s'agit aussi de dépasser le piège possible de cette distinction au nom de la loi permanente du **progrès spirituel**¹⁰.

Car chaque chrétien voudra régulièrement se replacer devant la responsabilité personnelle de ses fautes pour puiser dans la confession et l'exhortation du guide spirituel la force d'un nouveau départ dans sa vie, à l'exemple des saints qui ont mesuré leur conduite à l'échelle de l'amour de Dieu et non de la moyenne humaine.

NECESSITE D'UN VRAI GUIDE SPIRITUEL

Pour aborder cette sphère intime des relations personnelles de chaque âme avec Dieu, le prêtre, représentant du Christ et de l'Eglise, n'est remplaçable par aucun thérapeute. Il doit acquérir pleine compétence, être un homme surnaturel, expérimenté dans la prière et la pénitence, apte à juger non selon ses avis personnels, mais d'après les richesses de l'expérience de l'Eglise.

Pour une éducation à la pénitence

Il faut éduquer progressivement chez les jeunes le sens chrétien de la culpabilité et vaincre dès que possible un certain infantilisme dont souvent restent prisonniers des adultes.

Dès le début, enfants et adolescents devraient être familiarisés avec les trois formes de pénitence définies.

Conclusion

Le pouvoir de remettre les péchés fut offert à l'Eglise au matin de Pâques : pénitence et confession doivent être occasion de joie et de reconnaissance pour les chrétiens.

Edouard Zumofen

¹⁰ Cf. Mat. 5, 48.